

Avril 2003 à mars 2005

Conseil des normes comptables
Plan

Août 2003

CNC

TABLE DES MATIÈRES

		Page
Partie I	L'ENVIRONNEMENT DE PLANIFICATION	1
	A. Facteurs environnementaux	1
	B. Autres facteurs influant sur les priorités du CNC	2
Partie II	LE CADRE DE PLANIFICATION	5
	A. Énoncé de mission	5
	B. Objectifs	5
	C. Stratégies	6
Partie III	ACTIONS ET RÉSULTATS ESCOMPTÉS	7
	A. Projets en cours	7
	B. Priorités pour les projets futurs	10
	C. Projets potentiels non retenus	13
Annexe	Calendrier 2003-2004 et 2004-2005 des projets du CNC	

Partie I

L'ENVIRONNEMENT DE PLANIFICATION

La planification et l'établissement des priorités découlent des deux principaux objectifs du Conseil des normes comptables (CNC), à savoir : i) l'harmonisation avec les normes comptables américaines, et ii) la convergence vers un ensemble unique de normes comptables de grande qualité reconnues à l'échelle internationale. L'inscription d'un projet au programme de travail du CNC se justifie en premier lieu par l'atteinte d'au moins un de ces objectifs (parfois conflictuels).

Les projets du CNC peuvent en général être classés comme suit :

- A : projets favorisant la **convergence** vers un ensemble mondial unique de normes comptables;
- B : projets visant à **harmoniser**¹ les normes canadiennes et américaines;
- C : projets, sans équivalents aux États-Unis ou à l'échelle internationale, visant à améliorer les PCGR canadiens, un besoin à cet effet ayant été identifié.

Le CNC décide des projets et des priorités en ayant pleine connaissance des programmes de travail du Financial Accounting Standards Board (FASB) des États-Unis et de l'International Accounting Standards Board (IASB). Les normalisateurs nationaux, notamment le CNC et le FASB, ont convenu de faire concorder leurs programmes de travail avec celui de l'IASB. Ainsi, dans la mesure où le FASB a déjà fait correspondre son programme de travail avec celui de l'IASB, les décisions concernant les programmes sont plus nettes qu'auparavant. En fait, lorsqu'un projet est prévu aux programmes du FASB et de l'IASB, le CNC l'inclut habituellement dans le sien et adopte des échéances similaires. Il en résulte i) que les choix en matière de projets sont réduits et ii) que les décisions logistiques reflètent les compromis ou les pressions avec lesquels les autres organismes doivent composer.

A. Facteurs environnementaux

Pour établir ses priorités, le CNC doit tenir compte des facteurs environnementaux suivants :

1. Quoique de nombreuses améliorations ont été apportées (ou à tout le moins amorcées) à la suite de l'affaire Enron et d'autres incidents liés à l'information financière, les investisseurs continuent de se montrer sceptiques à l'égard de la qualité de l'information publiée. Nonobstant les leçons tirées de l'affaire Enron, les conditions actuelles des marchés des capitaux sont propices aux pratiques comptables discutables et à une information financière de qualité douteuse.
2. L'harmonisation avec les PCGR américains consiste de plus en plus à essayer d'éviter que se créent de nouvelles différences à mesure que le FASB élabore de nouvelles normes, et de moins en moins à éliminer les différences de longue date. Le FASB et

¹ Par harmonisation, on entend que tout obstacle injustifiable à la conformité aux normes américaines soit éliminé et non pas que les normes deviennent identiques.

l'IASB harmonisant maintenant leurs programmes et leurs normes, la convergence devient plus facile à réaliser.

3. Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières sont à mettre en place un cadre de réglementation qui permet aux sociétés ouvertes canadiennes d'utiliser des états financiers préparés selon les PCGR américains ou les normes de l'IASB pour remplir les obligations d'information financière prévues par les lois sur les valeurs mobilières. Les effets de ce changement ne sont pas encore clairs.
4. Les préparateurs d'états financiers et, dans une certaine mesure, les vérificateurs, pourraient vouloir rouvrir la discussion sur certaines normes publiées récemment afin de traiter des questions d'implantation et d'applicabilité ou du report de leur entrée en vigueur. Certains d'entre eux ont exprimé des inquiétudes sur la complexité (notes d'orientation sur les couvertures et les entités à détenteurs de droits variables par exemple) et l'utilisation accrue de l'évaluation de la juste valeur (instruments financiers et dépréciation des immobilisations corporelles, actifs incorporels et écarts d'acquisition par exemple).
5. La capacité du CNC de commencer certains projets et de les mener à bien rapidement est limitée du fait de son partenariat avec l'IASB et avec les autres normalisateurs nationaux membres. Certains projets d'intérêt particulier pour les Canadiens peuvent être moins intéressants à l'échelle internationale. L'avancement des projets liés à la convergence est fonction de la vitesse de l'organisme le plus lent, c'est-à-dire sans doute l'IASB pour un ou deux ans encore.

B. Autres facteurs influant sur les priorités du CNC

Les quatre volets suivants doivent également être pris en compte dans l'évaluation des priorités du CNC :

- i) travaux de recherche en cours;
- ii) initiative sur l'information différentielle;
- iii) initiative sur les organismes sans but lucratif;
- iv) différences résiduelles entre PCGR canadiens et américains.

i) Travaux de recherche en cours : Le CNC et son personnel travaillent pour le compte du consortium international à un projet d'envergure sur les objectifs d'évaluation, qui aura des conséquences importantes sur le cadre théorique et sur les normes futures. Les cadres actuels ne permettent pas une analyse suffisamment fiable de nombre de questions litigieuses concernant l'évaluation des actifs et des passifs lors de la constatation initiale et des évaluations ultérieures. Des travaux préliminaires portant sur un cadre relatif aux informations dans les états financiers ont aussi été entrepris : les normes actuelles sur les informations à fournir ont surtout été adoptées à la pièce, le raisonnement sous-jacent n'ayant pas été balisé par un cadre théorique. Enfin, le personnel du CNC continue à participer aux travaux sur les industries extractives effectués à l'échelle internationale. Ces travaux sont menés par l'Australian Accounting Standards Board pour le compte du consortium international. Ce projet n'est pas prioritaire pour l'IASB et le FASB, car il s'agit d'un sujet sectoriel qui revêt un intérêt moindre pour les pays où les industries extractives ont moins d'importance. Le CNC est d'avis qu'il est utile de continuer à

appuyer la recherche et les discussions préliminaires sur ce sujet afin que les conseils puissent entamer leurs délibérations dès qu'un créneau se libérera dans leur calendrier.

ii) Initiative sur l'information différentielle : Cette initiative suppose que les nouvelles normes comptables soient évaluées afin de déterminer s'il est nécessaire de prévoir des traitements différentiels. Le CNC doit en outre tenir compte des vues de ceux qui sont d'avis que les dispositions en matière d'information différentielle ne répondent pas pleinement aux préoccupations des petites entreprises et des sociétés sans obligation publique de rendre des comptes. Le CNC doit envisager d'entreprendre un examen du régime d'information différentielle après un délai raisonnable, afin de déterminer s'il fonctionne comme prévu.

iii) Initiative sur les organismes sans but lucratif : Le CNC a réactivé le Comité consultatif sur les organismes sans but lucratif. Celui-ci évalue actuellement les initiatives qu'il doit mettre en œuvre pour répondre aux besoins dans ce secteur. Son premier projet a consisté à évaluer les propositions sur les instruments financiers afin de déterminer l'ampleur des changements à apporter au modèle de présentation de l'information des organismes sans but lucratif.

iv) Différences résiduelles entre les PCGR canadiens et américains : Chaque année, le personnel analyse les notes complémentaires portant sur le rapprochement des PCGR canadiens et américains afin de repérer les différences importantes. Cette analyse a été le principal moteur du travail effectué pour éliminer des différences injustifiées importantes. Le rapport intégral sur les différences importantes pour les exercices clos en 2002 devrait être terminé à la fin d'août. Selon les résultats préliminaires, toutefois, nombre des éléments pour lesquels des différences ont été relevées pour les exercices clos en 1999 et antérieurement ont été pour un grand nombre éliminés, notamment les suivants :

- a) Regroupements d'entreprises et écarts d'acquisition : un projet mené conjointement avec le FASB a permis d'estomper des différences importantes en éliminant la méthode de la «fusion d'intérêts communs».
- b) Avantages sociaux futurs : normes comptables harmonisées du CNC entrées en vigueur en juillet 2000.
- c) Conversion des devises étrangères : une révision des normes du CNC entrée en vigueur en décembre 2001 a permis d'éliminer des différences.
- d) Impôt sur les bénéfiques : norme du CNC harmonisée entrée en vigueur en décembre 1997.
- e) Rémunérations à base d'actions : norme du CNC harmonisée entrée en vigueur en décembre 2001.

L'analyse des rapprochements de 2002 a mis au jour trois différences résiduelles importantes :

- a) Modifications de conventions comptables : le FASB a pris la décision provisoire de réviser ses normes sur les modifications comptables en fonction des normes canadiennes et de celles de l'IASB. Le CNC révisé actuellement ses normes pour les amener au niveau de la norme de l'IASB, plus récente.
- b) Coûts reportés ou capitalisés (incluant les frais de recherche et développement) : le FASB étudie s'il doit réviser sa norme en matière de recherche et développement. Le

traitement des autres charges reportées ou des coûts capitalisés est un des sujets fortement susceptible de faire l'objet d'un projet du CNC.

- c) Placements – Gains et pertes sur placements susceptibles de vente : cette question est traitée dans le cadre du projet sur les instruments financiers.

Partie II

LE CADRE DE PLANIFICATION

A. Énoncé de mission

La mission du Conseil des normes comptables (CNC) consiste à contribuer à l'amélioration du processus décisionnel en rehaussant constamment la qualité de l'information financière et des autres informations relatives à la performance organisationnelle publiées par les entités canadiennes, y compris les entreprises à but lucratif et les organismes sans but lucratif. Le CNC sert l'intérêt public en élaborant et en établissant des normes et des indications concernant la comptabilité et l'information financière à l'échelle nationale et en participant à l'élaboration de normes mondialement reconnues.

B. Objectifs

Les objectifs du CNC sont les suivants :

- a) élaborer des normes qui rehaussent la qualité de l'information présentée par les entités canadiennes tout en tenant dûment compte des coûts et des avantages pour les préparateurs et les utilisateurs et qui reflètent l'évolution des priorités dans l'environnement;
- b) faciliter l'accès, pour les entreprises canadiennes, aux marchés américains et mondiaux en éliminant ou en réduisant au minimum les différences entre les PCGR en Amérique du Nord et à l'échelle internationale, selon les besoins;
- c) participer, avec d'autres normalisateurs, à l'élaboration d'un ensemble unique de normes comptables de grande qualité reconnues à l'échelle internationale;
- d) soutenir ses activités de normalisation en contribuant activement à la mise en œuvre et à la publication en temps opportun d'indications sur les problèmes nouveaux;
- e) améliorer continuellement le processus de normalisation.

Pour atteindre ses objectifs, le Conseil :

- a) s'engage à **servir l'intérêt public**;
- b) respecte et suscite les **commentaires** de toutes les parties prenantes;
- c) examine les questions avec **objectivité**;
- d) respecte la capacité des parties prenantes d'exercer leur **jugement professionnel**;
- e) s'engage à répondre **rapidement** aux besoins des parties prenantes.

C. Stratégies

Exhaustivité

Comblent les lacunes des principes comptables généralement reconnus par l'élaboration de normes comptables dans des domaines qui ne sont pas encore couverts au Canada.

Harmonisation

Harmoniser les normes comptables canadiennes actuelles avec les normes américaines, lorsque approprié.

Convergence

Faire preuve de leadership au chapitre de la convergence mondiale des normes en participant avec d'autres organismes de normalisation à des projets mixtes d'élaboration de nouvelles normes.

Entreprises sans obligation publique de rendre compte

Répondre aux besoins des entreprises sans obligation publique de rendre des comptes en matière de présentation de l'information financière.

Gestion du changement

Favoriser le changement en préparant les parties prenantes à s'adapter à l'évolution du cadre de présentation de l'information financière, et en leur fournissant un soutien.

Dialogue

Accroître la compréhension qu'a le CNC des enjeux comptables qui touchent le milieu des affaires, les autorités de réglementation, les investisseurs et les formateurs, et accroître la compréhension de ces derniers quant aux enjeux et aux procédures liés au CNC.

Partie III

ACTIONS ET RÉSULTATS ESCOMPTÉS

Le programme des exercices 2003-2004 et 2004-2005 présente les objectifs du CNC pour ce qui est des actions à prendre et des résultats escomptés. Les calendriers de travail détaillés et le plan de communications de 2003-2004 fixent des objectifs précis pour les projets et les autres activités afin de mesurer les progrès réalisés et la performance relativement à la réalisation des objectifs.

Le calendrier des projets du CNC pour 2003-2004 et 2004-2005 est fourni en annexe au présent document.

A. Projets en cours

Le tableau ci-dessous illustre les projets figurant au calendrier de travail du CNC en date du 15 juillet 2003. Il indique si les projets visent :

A : à réaliser la convergence vers une nouvelle norme mondiale;

B : à assurer l'harmonisation avec les normes américaines;

C : à combler un vide ou à améliorer des normes canadiennes.

Ces types de projets ne sont pas nécessairement exclusifs les uns des autres et peuvent souvent, comme le montre le tableau ci-dessous, répondre à d'autres objectifs.

	Projet	Actions prévues	Objectif premier/ secondaire	Fin prévue du projet
1	Rémunérations à base d'actions – phase II	Projet de convergence.	A	Décembre 2003
2	Instruments financiers <ul style="list-style-type: none">• Constatation et évaluation• Couvertures• Résultat étendu• Amélioration des obligations d'information	Série de propositions de normes visant à combler les lacunes importantes des PCGR canadiens et qui seront harmonisées avec les normes américaines et internationales.	B A et C	Avril 2004 Avril 2004 Avril 2004 À déterminer
3	Comptabilisation séparée des dérivés intégrés	Projet restreint de note d'orientation concernant la comptabilité visant l'harmonisation avec les normes américaines et	B A et C	Octobre 2003

	Projet	Actions prévues	Objectif premier/ secondaire	Fin prévue du projet
		internationales en attendant les nouvelles normes sur les instruments financiers.		
4	Passifs et capitaux propres – phase I	Projet restreint de révision des normes comptables sur la présentation des instruments financiers qui suppose le classement de certains instruments comme dette.	B A et C	Décembre 2003
5	Passifs et capitaux propres – phase II	Vaste projet visant à réexaminer la définition des passifs et la nature d'une relation de propriété et, de ce fait, à suivre les modifications apportées aux normes américaines.	B A et C	À déterminer
6	Sociétés de placement	Projet restreint visant à réviser les normes sur la consolidation afin de les harmoniser avec les normes américaines.	B	Décembre 2003
7	Entités ad hoc admissibles	Projet restreint visant à réviser les normes sur la titrisation et la consolidation afin de les harmoniser avec les normes américaines.	B	Mars 2004
8	Risques hors bilan	Projet du CNC visant à améliorer les obligations d'information sur les risques hors bilan.	C	Juin 2004
9	Regroupements d'entreprises – procédures d'application de la méthode de l'acquisition (y	Projet de convergence.	A	Décembre 2004

	Projet	Actions prévues	Objectif premier/ secondaire	Fin prévue du projet
	compris pour les coopératives)			
10	Modifications comptables	Projet d'amélioration visant à suivre le projet de convergence à court terme de l'IASB et du FASB.	C A et B	Mars 2004
11	Opérations non monétaires	Projet d'amélioration visant à suivre le projet de convergence à court terme de l'IASB et du FASB.	C A et B	Mars 2004
12	Amélioration des normes comptables	Série de projets distincts visant à améliorer les normes comptables canadiennes et à suivre le projet de convergence à court terme de l'IASB et du FASB.	C A et B	Mars 2005
13	Activités des entreprises à tarifs réglementés	Projet du CNC visant à examiner si la réglementation des tarifs crée des actifs ou des passifs supplémentaires.	C	Octobre 2004
14	Information sur la performance financière	Projet de convergence visant à améliorer la présentation du résultat étendu.	A	Mars 2005
15	Constatation des produits	Projet de convergence sur la constatation des produits.	A	Mars 2005
16	Contrats d'assurance	Projet de convergence sur la comptabilisation des contrats d'assurance.	A	À déterminer

Calendrier des projets de recherche

	Projet de recherche	Actions prévues	Objectif premier/ secondaire	Fin prévue
1	Objectifs de l'évaluation <ul style="list-style-type: none">travaux de recherche initiauxréévaluation ultérieure	Terminer la recherche sur les objectifs de l'évaluation en comptabilité, aux fins du projet entrepris par l'IASB visant à modifier son cadre d'évaluation initiale et de dépréciation.	A	Septembre 2003 À déterminer
2	Cadre relatif aux obligations d'information	Terminer les tests du cadre relatif aux obligations d'information et en intégrer les résultats au cadre théorique.	C	
3	Industries extractives	Faire partie de l'équipe du projet chargé de mettre au point une méthode acceptable à l'échelle internationale, pour régler les problèmes comptables du secteur des industries extractives.	A	

B. Priorités pour les projets futurs

L'analyse du volume de travail actuel, des ressources disponibles et des contraintes a permis au CNC de définir six sujets importants qu'il pourrait inscrire à son programme de travail l'an prochain. Les sujets font partie d'une longue liste (probablement non exhaustive) de projets potentiels pour le CNC. L'inscription d'un projet donné sera en bout de ligne fonction du fait qu'il faut veiller à ce que ce programme demeure en phase avec ceux de l'IASB et du FASB et fonction de la délimitation de l'étendue du projet et de l'approbation de la proposition de projet.

Les travaux devraient commencer en 2003-2004 ou en 2004-2005 en ce qui concerne les principaux sujets suivants :

	Principaux sujets de projets futurs	Justification	Objectif premier/ secondaire	Début prévu
1	Régimes de retraite	Le FASB et l'IASB ont tous deux ajouté à leur programme un projet sur les obligations au titre des régimes de retraite. Le projet du FASB est un projet restreint visant à améliorer la communication d'informations sur les régimes de retraite dans les états financiers. Le projet de l'IASB vise à éliminer les mécanismes de nivellement dans la comptabilisation des obligations au titre des régimes de retraite. Le personnel du CNC élaborera une proposition délimitant l'étendue du projet.	A B et C	Proposition de projet approuvée en août 2003.
2	Report ou capitalisation des coûts	Les normes canadiennes actuelles donnent parfois lieu à des différences considérables par rapport aux normes américaines. Le projet sur les objectifs de l'évaluation devrait permettre de prendre des décisions quant à l'adoption ou non d'un modèle de cumul des coûts. Dans l'intervalle, toutefois, il y aurait lieu de délimiter l'étendue d'un projet visant à mettre à jour le chapitre 3070, «Frais reportés», et le CPN-27, <i>Produits et charges au cours de la période de pré-</i>	B C	

	Principaux sujets de projets futurs	Justification	Objectif premier/ secondaire	Début prévu
		<i>exploitation.</i>		
3	Coentreprises	Les normes canadiennes actuelles exigent l'utilisation de la méthode de la consolidation proportionnelle pour la comptabilisation des coentreprises, méthode qu'interdiront vraisemblablement les normes de l'IASB et du FASB. L'Australian Accounting Standards Board a amorcé un projet sur ce sujet. Ce dossier risque d'avoir des conséquences importantes pour les entreprises canadiennes.	A C	Une enquête est en cours auprès des sociétés canadiennes détenant des coentreprises.
4	Regroupements d'entreprises – nouveau départ ou nouvelle base	L'IASB et le FASB ont inscrit ce sujet à leur programme, mais le projet est inactif. Le CNC a une certaine expérience de la question et pourrait prendre les devants pour la traiter.	A B et C	
5	Contrats de location	L'IASB et le FASB ont annoncé que ce projet serait ajouté à leurs programmes de travail. Le CNC suivra l'avancement de leur projet.	A	
6	Consolidations et entités ad hoc	L'IASB et le FASB ont tous deux des projets en cours sur ce sujet, lesquels visent l'élaboration d'un modèle fondé sur le contrôle afin	A	

	Principaux sujets de projets futurs	Justification	Objectif premier/ secondaire	Début prévu
		de déterminer le périmètre comptable de l'entreprise.		

C. Projets potentiels non retenus

Les projets potentiels qui n'ont pas été retenus pour les plans de 2003-2004 ou 2004-2005 sont les suivants :

	Projet potentiel	Source	Commentaires
1	Actifs incorporels – informations à fournir	FASB	Le FASB a interrompu provisoirement ses délibérations sur ce sujet afin de se concentrer sur d'autres projets de priorité plus élevée. <i>Recommandation : Surveiller et réévaluer la situation quand le projet sera réactivé.</i>
2	Immobilisations corporelles	AcSEC/ FASB	L'Accounting Standards Executive Committee (AcSEC) a convenu d'abandonner ce projet, son rôle dans le processus de normalisation ayant changé. Il se demande s'il devrait néanmoins aborder certaines questions distinctes liées à ce projet d'envergure. Une fois cette évaluation faite, le FASB déterminera s'il est nécessaire de modifier certaines prises de position de l'APB et du FASB. <i>Recommandation : Surveiller et réévaluer la situation quand le projet sera réactivé.</i>
3	Provisions et passifs éventuels	Canada	Le chapitre 3290, «Éventualités», est désuet et doit être mis à jour. La question est la suivante : le CNC peut-il aller de l'avant si le Statement No. 5 du FASB demeure en vigueur? Le projet peut-il commencer avant l'achèvement du projet théorique sur les passifs? <i>Recommandation : Aucune action; attendre le projet sur les passifs.</i>

	Projet potentiel	Source	Commentaires
4	Opérations entre apparentés	Canada	<p>Les exigences en matière de constatation et d'évaluation du chapitre 3840, «Opérations entre apparentés», sont hors champ et ne concordent pas avec celles des autres organismes.</p> <p><i>Recommandation : Aucune action; attendre la fin du projet sur la comptabilité de nouveau départ qui traitera de certaines de ces questions.</i></p>
5	Projets de convergence <ul style="list-style-type: none"> • Stocks • Conversion des devises • Impôts sur les bénéfices • Informations sectorielles 	IASB / FASB	<p>Ces quatre sujets entrent dans le cadre du projet de convergence à court terme de l'IASB et du FASB. Les normes canadiennes pourraient devoir être modifiées pour réaliser une convergence internationale. En outre, le chapitre 3030, «Stocks», et le chapitre 1650, «Conversion des devises étrangères», sont désuets. Les normes IAS 2 et IAS 21 sont supérieures et pourraient servir de base aux révisions.</p> <p><i>Recommandation : Aucune action; attendre la fin des délibérations internationales.</i></p>
6	Placements immobiliers	Canada	<p>Le <i>Manuel</i> ne contient aucun équivalent à la norme IAS 40, <i>Investment Property</i>. Étant donné l'entente visant l'adoption d'un ensemble unique de normes comptables mondiales, certains pourraient penser que le CNC a l'obligation d'évaluer la nécessité d'adopter une norme semblable à l'IAS 40.</p> <p><i>Recommandation : Aucune action tant que le FASB n'aura pas ajouté ce projet à son programme.</i></p>
7	Agriculture	Canada	<p>Le <i>Manuel</i> n'a aucun équivalent à l'IAS 41, <i>Agriculture</i>. Étant donné l'entente visant l'adoption d'un ensemble unique de normes comptables mondiales, certains pourraient penser que le CNC a l'obligation d'évaluer la nécessité d'adopter une norme semblable à l'IAS 41.</p> <p><i>Recommandation : Aucune action tant que le FASB n'aura pas ajouté ce projet à son programme.</i></p>

	Projet potentiel	Source	Commentaires
8	Instruments financiers	IASB	<p>Projet à long terme visant à revoir la constatation et l'évaluation sous-jacentes des instruments financiers et à réévaluer les propositions élaborées par le Groupe de travail mixte de normalisateurs en décembre 2000.</p> <p><i>Recommandation : Aucune action immédiate, mais surveiller le programme de l'IASB et jouer un rôle actif dès le démarrage du projet.</i></p>
9	Fondements théoriques	IASB	<p>Le travail de recherche comprend un examen stratégique des concepts comptables et des éléments de base de la comptabilité.</p> <p><i>Recommandation : Aucune action immédiate, mais surveiller le programme de l'IASB et jouer un rôle actif dès le démarrage du projet.</i></p>